BAREME DES HONORAIRES POUR 2018 .

(Les tarifs sont calculés avec le taux de TVA à 20 %)

LOCATIONS : partage d'honoraires entre locataire et bailleur.

Etats des lieux : 3 Euros / m² à la charge du locataire.

A la charge du locataire : 8 Euros / m² pour visite du bien et rédaction de bail.

A la charge du bailleur : 8 Euros / m² pour visite du bien et rédaction Du bail.

Etats des lieux : 3 Euros / m² à la charge du bailleur.

GARAGE ET PARKING :

Pour le locataire : Montage du dossier, rédaction du bail, visite et état des lieux : forfait 120 Euros.

Pour le propriétaire : Montage du dossier, rédaction de bail visite et état des lieux : forfait 120 Euros.

LOCATIONS SAISONNIERES :

10% TTC du loyer à la charge du locataire et 10 % à la charge du propriétaire.

TRANSACTIONS : (à la charge de l'acquéreur).

De 0 à 49 999 Euros	forfait 4000 Euros TTC.
De 50 000 Euros à 150 000 Euros	forfait 8000 Euros TTC.
Au-delà de 150 000 Euros	5 % TTC du prix net vendeur.

LOCAUX COMMERCIAUX :

10 % HT du prix net vendeur avec un minimum de 5000 Euros.